

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMERCE

Marchés alimentaires et vente de muguet

Le marché du boulevard Taine à Annecy est maintenu les samedis 1^{er} et 8 mai 2021, selon les horaires habituels (de 6h à 13h30).

Ceux de l'Ascension, le jeudi 13 mai 2021, sont également maintenus, à Novel (Annecy), de 6h à 13h, et à Chorus (Cran-Gevrier), de 6h à 14h.

Rappel des consignes sanitaires

Le port du masque est obligatoire sur les marchés pour les personnes de plus de 11 ans, par arrêté préfectoral.

La Ville recommande toujours :

- d'éviter la tranche horaire 10h-12h qui est la plus fréquentée,
- d'éviter de venir en famille (poussettes),
- d'éviter de se regrouper dans l'enceinte du marché.

Il est également conseillé de stationner les vélos à l'extérieur de l'enceinte du marché.

Retrouvez la carte des marchés hebdomadaires sur le site de la Ville : www.annecy.fr/marches-annecy.

Vente de muguet le 1^{er} mai

La vente de muguet est autorisée cette année dans les commerces déjà ouverts, notamment les fleuristes, les jardinerie et les enseignes de la grande distribution.

La vente ambulante du muguet est autorisée sur le territoire de la commune d'Annecy dans le respect des consignes sanitaires, uniquement pendant la journée du 1^{er} mai. Toute installation (bancs, tables...) sur le domaine communal est interdite, ainsi que l'utilisation de véhicules pour la vente. Le muguet doit être vendu exclusivement en l'état, sans poterie, ni autre arrangement floral.

Les mesures de restriction des déplacements étant toujours en vigueur le 1^{er} mai, la collecte de muguet par les particuliers pourra s'effectuer de 6h à 19h, dans la limite du périmètre des dix kilomètres.